

**Arrêté n°**  
fixant la composition de la commission exécutive (COMEX)  
de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**La Maire de Paris,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment L.3221-3 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-3 à L.146-12, et R.146-19 ;

**Vu** la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2005 du Maire de Paris, président du conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, approuvant la convention constitutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » ;

**Vu** l'arrêté du 19 juin 2021 portant composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Paris 2021 suite au renouvellement de l'instance et des arrêtés modificatifs du 21 février 2022, 10 juin 2022, 20 décembre 2022, 18 septembre 2023

Considérant les nouveaux représentants désignés par le Conseil Départemental de la Citoyenneté (CDCA) pour siéger à la Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

**Vu** l'arrêté du 22 novembre 2022 de la Maire de Paris, présidente du conseil de Paris siégeant en formation de conseil Général portant délégation à Madame Lamia EL AARAJE sur les questions relatives à l'Accessibilité universelle et aux personnes en situation de handicap ;

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2022 de la Maire de Paris donnant délégation de pouvoir à Madame Lamia EL AARAJE, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'Accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, en vue d'assurer la présidence de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » ;

**Vu** le Décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 2023 de la Maire de Paris portant désignation des membres représentant la Ville au sein de la commission exécutive du groupement d'intérêt public (G.I.P) - Maison départementale des personnes handicapées de Paris.

## ARRETEMENT :

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté du 02 décembre 2020 est modifié comme suit.

Est nommée pour représenter la ville de Paris au sein de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » pour une durée égale au présent mandat électoral :

Madame Lamia EL AARAJE, adjointe à la maire de Paris en charge de l'Accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

**ARTICLE 2 :** L'article 2 de l'arrêté du 02 décembre 2020 est modifié comme suit.

Sont nommés pour représenter la ville de Paris au sein de la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » :

Elus du Conseil de Paris :

- Madame Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris,
- Madame Nathalie MAQUOI, Conseillère de Paris,
- Madame Emmanuelle RIVIER, Conseillère de Paris,
- Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris,
- Monsieur Maxime COCHARD, Conseillère de Paris,
- Monsieur Jérôme LORIAU, Conseiller de Paris,
- Monsieur Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris,

Représentants de l'administration :

- la directrice ou le directeur de la Direction des Solidarités ou son représentant (DSOL),
- la directrice ou le directeur de l'autonomie ou son représentant, à la Direction des Solidarités (DSOL),
- la directrice ou le directeur des ressources ou son représentant, à la Direction des Solidarités (DSOL),
- la cheffe ou le chef du service handicap ou son représentant, à la Direction des Solidarités (DSOL),
- la sous-directrice ou le sous-directeur des territoires ou son représentant, à la Direction des Solidarités (DSOL),
- la sous-directrice ou le sous-directeur de l'administration générale et de la prévision scolaire à la Direction des Affaires Scolaires ou son représentant (DASCO),
- la responsable de la Mission Égalité professionnelle et Inclusion à la Direction des ressources humaines ou son représentant (DRH),

**ARTICLE 3 :** L'article 5 de l'arrêté du 02 décembre 2020 est modifié comme suit.

Sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées à la Commission Exécutive du Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » :

Titulaire : Diane CABOUAT, représentant la Dyspraxie France Dys,  
Suppléante : Viviane MOLENAT, représentant l'APAJH 75.

Titulaire : Dominique BOUILLET, représentant l'APF France Handicap,  
Suppléante : Patricia CORDEAU, représentant l'AFM Ile de France/Paris.

Titulaire : Danièle GAULANDEAU, représentant TOUPI,  
Suppléant : Jean-Marie ROTA, représentant l'ASAP.

Titulaire : Michel COURCOT, représentant l'UNAFAM Paris,  
Suppléante : Claude FINKELSTEIN, représentant la FNAPSY.

Titulaire : Jean-François LABES, représentant UNANIMES  
Suppléante : Maud GERDIL, représentant l'ARDDS Ile De France.

Titulaire : Régine LACROIX, représentant l'ANPEA,  
Suppléant : Pierre CIOLFI, représentant l'AVIH.

Titulaire : Marie THERY, représentant LADAPT Paris,  
Suppléant : Jean-François BOURSALT, représentant l'AFASER

**ARTICLE 4** Les personnes désignées ci-dessus sont nommées pour la durée restante des mandats prévus par l'arrêté du 02 décembre 2020.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris. Une copie du présent arrêté sera notifiée aux intéressés.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le 24 novembre 2023

Pour La Maire de Paris et par délégation,  
Le Directeur adjoint de la Direction  
Des Solidarités (DSOL)

  
Jacques BERGER

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

  
Le préfet,  
Directeur de cabinet  
Christophe NOËL du PAYRAT